



Document unique d'évaluation des risques dans les écoles

Formation des directeurs d'école

Objectifs du Document unique

- améliorer les conditions matérielles de travail des enseignants
- assurer la traçabilité des mesures de sécurité mises en place dans l'école
- disposer d'un document qui sera utilisé pour assurer l'information des nouveaux enseignants et intervenants
- répondre à une obligation réglementaire (voir B.O. n° 37 du 2 octobre 2008)

• le document unique ne remplace pas le projet d'école

• le document unique se distingue du registre hygiène et sécurité et du registre incendie

1. Inventaire des situations de travail présentant un risque pour la personne

◆ Désignation:

⇒ d'un animateur (directeur d'école)

⇒ d'un secrétaire (un enseignant)

L'animateur demande aux enseignants de décrire les situations de travail lors desquelles ils sont soumis à des risques matériels.

Il les reformule, si nécessaire, pour faire ressortir le ou les éléments matériels en cause et les écrit au tableau.

Le secrétaire prend des notes de ce qui est fait.

EXEMPLE

- Soulever des charges
- Afficher en hauteur
- Mise en place de matériel d'éducation physique
- Panne de l'éclairage de la cour depuis 1 mois
- gêne occasionnée par le bruit de la tondeuse à gazon
- Matériel de gymnastique en mauvais état
- Prise de courant arrachée dans la classe des CE1
- Circuler sur des sols glissants (mouillés)
- Circuler dans les travées encombrées par les cartables des élèves
- Ouverture quotidienne d'une armoire électrique pour accéder à la commande de mise sous tension de la salle informatique, avec des pièces nues sous tension

2. Tri: le document unique concerne les situations normales de travail.

Rappel : les dysfonctionnements relèvent du registre (ou cahier) hygiène et sécurité de l'école, qui sera donc à renseigner.

- Soulever des charges
- Afficher en hauteur
- Circuler sur des sols glissants (mouillés)
 - Mise en place de matériel d'éducation physique
 - ~~Panne de l'éclairage de la cour depuis 1 mois~~
 - Gêne occasionnée par le bruit de la tondeuse à gazon
- ~~Matériel de gymnastique en mauvais état~~
- ~~Prise de courant arrachée dans la classe des CE1~~
- Circuler dans les travées encombrées par les cartables des élèves
- Ouverture quotidienne d'une armoire électrique pour accéder à la commande de mise sous tension de la salle informatique, avec des pièces nues sous tension

3. Évaluation des risques: pour chacune des situations à améliorer, le niveau de risque va être indiqué.

Pour les situations dangereuses, identifier le niveau de risque, en fonction de la **fréquence** et de la **gravité** :

Fréquence:

Quotidien: 4

Hebdomadaire: 3

Mensuel : 2

Annuel: 1

Gravité:

Mort : 4

Incapacité permanente: 3

Accident : 2

Gêne : 1

3. Hiérarchisation des niveaux de risques (suite)

Repérage du niveau de risque

Niveau de gravité					Niveau de probabilité
Mort 4	3	3	3	3	
Incapacité permanente 3	2	2	3	3	
Accident 2	2	2	2	2	
Gêne 1	1	1	2	2	
	1 Annuel	2 Mensuel	3 Hebdomadaire	4 Quotidien	

niveau 1 : réduction du risque nécessaire mais non prioritaire

niveau 2 : réduction du risque nécessaire

niveau 3 : réduction du risque urgente, mesures conservatoires en premier lieu si des mesures définitives ne peuvent pas être prises.

⇒ Les priorités retenues seront spécifiques à chaque école.

Repérage du niveau de risque

Niveau de gravité					
Mort 4	3	3	3	3	
Incapacité permanente 3	2	2	3	3	
Accident 2	2	2	2	2	
Gêne 1	1	1	2	2	
	1 Annuel	2 Mensuel	3 Hebdomadaire	4 Quotidien	Niveau de probabilité

Exemples :

- Soulever des charges (quotidien) : 2
- Afficher en hauteur (mensuel) : 2
- gêne occasionnée par le bruit de la tondeuse à gazon : 1
- Ouverture quotidienne d'une armoire électrique pour accéder à la commande de mise sous tension de la salle informatique, avec des pièces nues sous tension : 3
- Mise en place de matériel d'éducation physique (hebdomadaire) : 2

niveau 1 : réduction du risque nécessaire mais non prioritaire

niveau 2 : réduction du risque nécessaire

niveau 3 : réduction du risque urgente, mesures conservatoires en premier lieu si des mesures définitives ne peuvent pas être prises.

4. Bilan des mesures de prévention

Indiquer les mesures de prévention en place dans l'école et se prononcer sur leur efficacité, **suffisant** ou **à améliorer** :

- Circuler dans les travées encombrées par les cartables des élèves : consignes données aux élèves de suspendre leurs cartables aux crochets prévus à cet effet. / **suffisant**
- Soulever des charges : pas de mesures. / **à améliorer**
- Circuler sur des sols glissants (mouillés) : le personnel d'entretien intervient lorsque les élèves sont en classe. / **à améliorer**

- Ouverture quotidienne d'une armoire électrique pour accéder à la commande de mise sous tension de la salle informatique, avec des pièces nues sous tension : pas de mesures. / à améliorer
- gêne occasionnée par le bruit de la tondeuse à gazon : pas de mesures. / à améliorer
- Mise en place de matériel d'éducation physique : mise en place du matériel de gymnastique à deux. / à améliorer
- Afficher en hauteur : pas de mesures. / à améliorer

5. propositions d'améliorations émises par les personnels de l'école.

→ Les actions de prévention pourront aussi bien consister à élaborer des consignes de travail, à assurer des formations ou encore à engager des travaux liés aux équipements ou aux locaux.

Exemples :

••«Ouverture quotidienne d'une armoire électrique pour accéder à la commande de mise sous tension de la salle informatique, avec des pièces nues sous tension »

→ niveau 3 : mesure de prévention urgente

→ Mesure de prévention : «protéger les parties dangereuses et faire installer, par la mairie, un commutateur électrique accessible dans la salle».

- « Soulever des charges »

- niveau 2 : réduction du risque nécessaire, mais pas urgente

- Mesure de prévention : « sensibilisation aux postures à adopter ». Elle pourra être organisée l'année scolaire suivante.

- « gêne occasionnée par le bruit de la tondeuse à gazon »

- niveau 1 : réduction du risque pas nécessaire

- L'école, dans cet exemple cas, s'en accommode et n'en fait pas une priorité. Pas de proposition.

Autres exemples :

- **Afficher en hauteur** : mise à disposition d'un escabeau.
- **Mise en place de matériel d'éducation physique**: chariot pour ranger et déplacer les tapis de gymnastique.
- **Circuler sur des sols glissants (mouillés)**: signalisation des zones mouillées demandée aux services techniques de la mairie (escaliers).

6. Rédaction du document unique

Le directeur d'école rédige, en fin de séance, la synthèse de l'évaluation des risques, à partir de la trame mise à disposition et téléchargeable sur le site Internet de l'Inspection académique du Rhône.

⇒ *Http://www.ia69.ac-lyon.fr ; rubrique : « hygiène et sécurité » et « le document unique dans les écoles ».*

- Présentation de la trame :

Document unique

**Document 1 :
Evaluation des risques**

Ecole :

Année scolaire :

Activités	Situations à risque	Dommages possibles	Mesures de prévention		
			existantes	efficacité	
				suffisant	A améliorer

Document 2 :
Mesures de prévention

Activités	Situations à risque	Mesures de prévention	Actions à mettre en œuvre : Comment fait-on ? qui s'en occupe ?	Fait le :